

Conditions générales d'inscription à la formation continue de spécialiste en biodiversité

1. Adresse

Grangeneuve
Section Formation
Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux
Tél. 026 305 55 50 – E-Mail : grangeneuve-formation@fr.ch

2. Ouverture de la formation

L'ouverture d'une session de formation est planifiée chaque année, mais elle est conditionnée par un minimum et un maximum de participants. Ces valeurs sont fixées par la direction.

3. Conditions d'admission

Libre à toutes personnes motivées par le développement de la biodiversité dans nos jardins. Une formation de base dans un des métiers de l'horticulture (par ex : CFC) et/ou une expérience de quelques années dans l'entretien des espaces verts est toutefois recommandée.

4. Coûts

Désignation	Tarif 1 EP-W19*	Tarif 2 EP-W29 et EP-W23*	Tarif 3 EP-W23 et EP-W12*	Tarif 4 EP-W31*
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Emoluments administratifs	60.00	60.00	60.00	60.00
Modules obligatoires	2'650.00	2'650.00	2'650.00	2'650.00
Modules d'approfondissement* (à choix)	2'150.00	2'400.00	2'250.00	2'150.00
Green-Power-Days (GPD)	2'100.00	2'100.00	2'100.00	2'100.00
Frais et matériel	coûts effectifs	coûts effectifs	coûts effectifs	coûts effectifs
Total frais de formation	6'960.00	7'210.00	7'060.00	6'960.00

Les tarifs 1, 2, 3 et 4 correspondent aux différents choix à disposition des candidats pour les modules d'approfondissement (voir flyer).
Les prix indiqués dans ce document sont valables à la date de la mise en ligne et peuvent être modifiés.

5. Facturation

La facturation s'effectue chaque semestre.
Tout semestre commencé est facturé dans son intégralité.

6. Validation définitive de l'inscription

L'inscription sera définitivement validée après l'acceptation du dossier par l'organisateur de cours.

Les inscriptions sont traitées en fonction de l'ordre d'arrivée.

En cas de renoncement au cours avant le début de la formation, une taxe d'annulation de CHF 100.00 sera facturée.

Les candidat·e·s qui quittent l'école en cours de formation ne peuvent prétendre à un remboursement de l'écolage.

7. Inscription au cours de spécialiste en biodiversité

L'inscription se fait directement et uniquement en ligne.

Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.

Grangeneuve, le 31 mai 2026/CHe-nma